

Domaine Santé

Filière Sage-Femme

Recherche : Les Fondamentaux

1. Caractéristiques du module

Code : S.SF.371.1007.F.22

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2024-2025

Année d'études : ☒ 1^{ère} ☐ 2^{ème} ☐ 3^{ème}

Crédits ECTS : 2

Type : ☒ Module obligatoire☐ Module optionnel obligatoire☐ Module facultatif☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

☒ Module sur 1 semestre☐ Semestre d'automne☐ Module sur 2 semestres☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

☒ Français☐ Allemand☐ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules☐ Avoir suivi le/les modules☒ Pas de prérequis☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☐ Rôle d'expert-e☒ Rôle de leader☒ Rôle d'apprenant et de formateur-trice☒ Rôle de communicateur-trice☐ Rôle de promoteur-trice de la santé☒ Rôle de professionnel-le☒ Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales

- Bb3
- Cb3
- Db1, Db3
- Fb1, Fb3
- Gb1-Gb3

Objectifs généraux d'apprentissage

- Comprendre et être capable d'identifier les indicateurs clés en épidémiologie
- Connaître les principaux designs d'études épidémiologiques
- Interpréter les résultats des statistiques descriptives
- Interpréter les résultats des tests statistiques
- Savoir décrire la méthodologie et les résultats d'un article scientifique

4. Contenus et formes d'enseignement

Contenus : (cf. plan de cours)

- Définitions des principaux indicateurs en épidémiologie
- Analyse des implications des indicateurs sur la santé maternelle et infantile
- Présentation des études transversales, longitudinales, cas-témoins et expérimentales, meta analyses, ...
- Analyse critique des choix de design en fonction des questions de recherche
- Concepts de base en statistiques descriptives
- Test statistiques
- Compréhension des différentes sections d'un article scientifique.
- Analyse des éléments clés de la méthodologie, y compris la sélection des participants, les interventions, et les instruments de mesure.
- Interprétation des résultats présentés dans les tableaux et les figures.
- Pratique de la rédaction d'un résumé clair et succinct d'un article en périnatalité.

Formes d'enseignement et d'apprentissage

☒ Cours magistraux, en distanciel si nécessaire☐ Cours-réponses, en distanciel si nécessaire

- ☐ Travail personnel en lien avec les vignettes cliniques
- ☒ Activités pédagogiques encadrées
- ☐ Séminaires
- ☐ Relation professionnelle
- ☐ Accompagnement corporel
- ☐ Pratiques simulées
- ☐ Examen clinique (atelier pratique)
- ☒ Autre

Exigences de fréquentation :

Dénomination des temps d'enseignement indiqués dans le plan de cours du module :

- TPR : Temps présentiel recommandé
- TPO : Temps présentiel obligatoire
- TPC : Temps personnel avec consignes
- TPI : Temps personnel individuel (travail personnel sans consignes, notamment pour les révisions) – ne figure pas sur la planification de cours

Typologie	Périodes
TPO :	18h
TPR :	10h
TPC :	8h
TPI :	18h
Total :	54h

La présence aux cours magistraux mentionnés TPR est vivement recommandée.

La présence obligatoire mentionnée comme TPO est soumise à un contrôle de présences.

Cours dont la présence est obligatoire :

Ces cours sont spécifiquement mentionnés dans votre plan de cours (TPO). Merci de vous y référer. La présence aux séminaires, ateliers, pratiques simulées, jeux de rôle, accompagnement corporel et aux cours de relation professionnel est obligatoire.

Les absences à ces cours obligatoires doivent être dûment justifiées par des causes majeures évaluées à la responsable de module (Art 29. Règlement d'études HEdS 2021).

En cas d'absence aux TPO, il faut impérativement informer par courriel (e-mail) la responsable du module le plus rapidement possible.

Dès 3 jours consécutifs d'absence, l'étudiant.e doit faire parvenir par courriel avec un certificat médical au.à la responsable du module et au secrétariat de la filière.

Les absences cumulées aux cours obligatoires mentionnés dans le plan de cours (TPO) ne doivent pas dépasser 20 % du temps total de présentiel du TPO, sous peine de sanctions.

Un travail personnel complémentaire peut être exigé, les consignes seront précisées par la référente du module. La date de reddition du travail complémentaire ainsi que sa qualité devront être conformes aux consignes de la responsable du module.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'**évaluation** du module repose sur :

A. Un travail écrit individuel sur table.

- Période : semaine 36.

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul de la note obtenue au point (A) ci-dessus. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- ☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module ☐ Pas de remédiation
- si l'examen écrit (A) est insuffisant : un examen oral portant sur les lacunes sera réalisé.
- Modalités : la modalité d'évaluation sera confirmée par courrier

- **Période** : semaine 45.

La remédiation permet à l'étudiant.e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

- Modalités : Si l'examen écrit est évalué à F, l'étudiant.e doit refaire l'examen sur table.

- **Période** : semaine 8

En cas de répétition du module, les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

Cf. syllabus

8. Responsable de module

Responsable : Thomas Desplanches, Professeur assistant HES

Enseignants :

Cf. syllabus

Descriptif validé le 05/12/2024 par

Thomas Desplanches
Responsable de la filière